



SELECTIF

NATIONAL

NAGE EN EAU VIVE

SLALOM



VICHY
STADE D'EAU VIVE
DE VICHY

24
OCT.
25
OCT
2026

 **MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**
Liberté
Égalité
Fraternité

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

 **ALLIER
BOURBONNAIS**
Le Département

 **VICHY**
CANOE KAYAK

VICHY
SPORT

 **LA FONT**
SSURANCES

subaqua

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2027

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

Frédéric Di Méglio, président de la Fédération Française d'études et de Sports Sous Marins, la commission Nationale nage en eau vive avec la participation du comité régional AURA ont le plaisir de vous accueillir le 24 et 25 octobre 2026 pour le sélectif de slalom sur le bassin de Vichy.

Comité d'Organisation

Responsable de l'organisation :	Lauriane AUDOUY
Juges de départ :	A définir
Juges d'arrivée / Chronométrateur :	Bernadette GAUDY – à définir
Secrétaire à l'arrivée :	Lauriane AUDOUY - à définir
Contrôleur matériel compétiteurs :	Enora GRAND
Responsable matériel :	Lauriane AUDOUY
Délégué fédéral :	Gaël MARPEAU
Escortes homme & femme :	Présents lors de la manifestation

Comité de Course

Directeur de Course :	Olivier DAVID
Chargé de mission compétition :	Yohann WURSTHORN
Responsable sécurité	Nicolas JAL
Responsable chronométrage :	Alaric PRUNIER
Responsable des juges :	Olivier DAVID
Responsable informatique :	Camille DECEVRE

Comité de compétition

Présidente de la CN – NEV :	Françoise GRAND
Responsable de l'organisation :	Lauriane AUDOUY
Directeur de Course :	Olivier DAVID
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

Jury de compétition

Présidente de la CN – NEV :	Françoise GRAND
Chargé de mission compétition :	Yohann WURSTHORN
Directeur de Course :	Olivier DAVID
Responsable chronométrage :	Alaric PRUNIER
Responsable des juges :	Olivier DAVID
Représentant des compétiteurs :	Élu par les chefs d'équipe la veille de la compétition.

Règlement

Le règlement appliqué est le **règlement compétition de la Commission Nationale NEV FFESSM.**

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

Les présidents ou responsables de clubs, engagent les compétiteurs en tenant compte de leur niveau et de la classe du torrent (III-IV). Ils en assument la responsabilité. Lors de la confirmation des inscriptions, le chef d'équipe doit présenter pour chacun de ses nageurs :

- La licence FFESSM 2027 + attestation d'information assurance individuelle accident (A.I.A.) notifiant la couverture de la pratique de la nage en eau vive en compétition.

Pour les adultes :

Un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique de la nage en eau vive en compétition, daté de moins de 1 an au jour de la compétition et délivré par tout médecin.

Pour les Mineurs :

Seule est exigée la présentation d'une attestation de réponses négatives au questionnaire de santé (moins d'un an) tel que prévu depuis 2021 pour tous mineurs. Questionnaire et attestation de réponses négatives FFESSM en ligne sur <https://medical.ffessm.fr>

Les deux autorisations, parentale et parentale pour le contrôle anti-dopage.

Une pièce d'identité reconnue par l'administration française peut être demandée au compétiteur en complément de justificatif d'inscription. De même, la non-présentation d'une pièce d'identité est également considérée comme un refus de se soumettre au contrôle anti-dopage (cas de disqualification).

Équipement :

Tout nageur présentant un équipement non conforme au règlement ne pourra pas prendre le départ. Les palmes en fibres sont interdites pour les catégories benjamins et minimes. Une vérification du matériel sera faite la veille ou le jour de la compétition.

Sécurité :

Chaque club engageant au moins trois concurrents doit mettre une personne à la disposition de l'organisation.

Le comité d'organisation pourra :

- modifier les horaires en fonction du nombre de participants.

Le comité de compétition pourra :

- modifier, ajourner ou annuler l'épreuve pour des raisons de sécurité

Programme

Samedi 24 octobre 2026

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

- 10 H à 13H30 : Confirmation des engagements au PC Course par le chef d'équipe.
- 12 H 30 à 13H 30 : Contrôle du matériel pour la compétition
- 12 H 30 à 16 H 30 : Reconnaissance du parcours par les compétiteurs. Navigation libre sous la responsabilité des clubs.
- 17 H 30 : Réunion du comité d'organisation et de l'équipe sécurité.
- 18 H 00 : Cérémonie d'ouverture + Retrait des dossards par le chef d'équipe. Élection du représentant des Nageurs.

Dimanche 25 octobre 2026

- 8 H 30 : Installation des juges, des chronométreurs et des équipes de sécurité
- 9 H 00 : 1^{er} départ du sélectif (toutes les minutes).
- 13 H 00 : Départ jeunes (toutes les minutes).
- 14 H 30 : Cérémonie de Remise des résultats et des prix.

Repas

Durant tout le week-end un stand sera tenu par le club de Kayak de Vichy pour vous proposer des snacks chauds (frites, hot dog...).

Lieu PC course : bassin de vichy

Lieu cérémonie d'ouverture et cérémonie de remise : bassin de vichy

Contacts utiles

Responsable de l'organisation

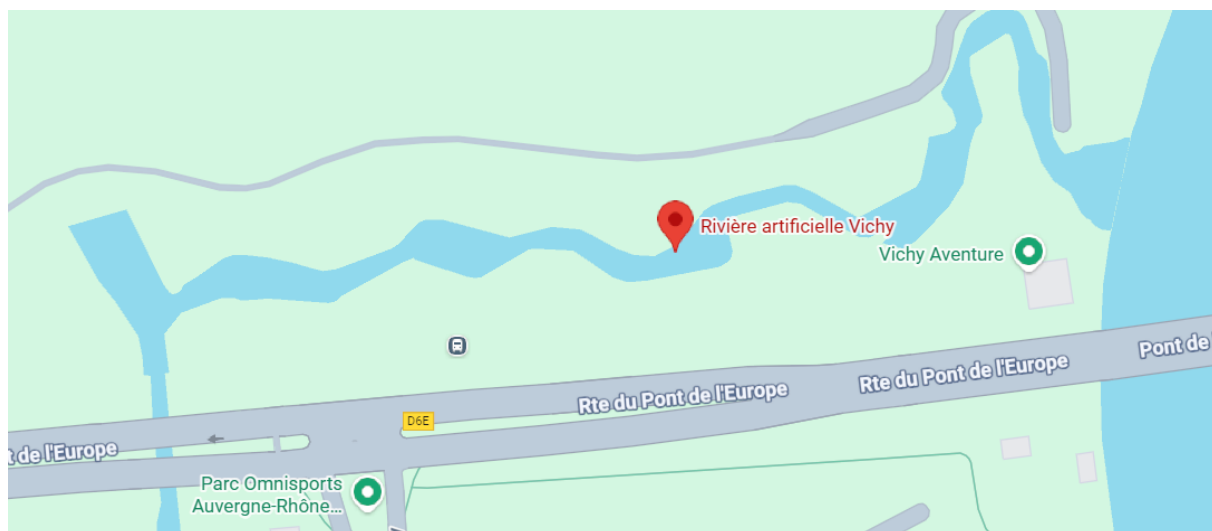
Nom : AUDOUY LAURIANE
Mail : lauriane.audouy@gmail.com
Téléphone : 0625871404

Contact 2

Nom : Françoise GRAND
Mail : m.francoise.grand@wanadoo.fr
Téléphone : 0645918583

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

Parcours



Parcours en eau vive :

Longueur : 420m

Dénivelé : 4,50m

Débit maximal : 10m³ par seconde

Adresse départ adultes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

Adresse arrivée adultes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

Adresse départ jeunes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

Adresse arrivée jeunes : rivière artificielle vichy 03700 Bellerive-sur-Allier

SELECTIF NATIONAL DE SLALOM 2027

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

Les hébergements et repas

Hébergements

Lieu 1 : Office tourisme Vichy - 04 70 98 71 94

Lieu 2 : Ibis Budget Vichy

Lieu 3 : ibis Styles Vichy Centre

Liste non exhaustive

Repas

Durant tout le week-end un stand sera tenu par le club de Kayak de Vichy pour vous proposer des snacks chauds (frites, hot dog...).

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

ATTESTATION D'INFORMATION

Assurance Individuelle Accident - Compétition Nage en Eau Vive

Code du sport - articles L.321-4 et L.321-6

1. Identité du participant

Nom :

Prénom :

N° de licence FFESSM :

2. Portée de l'attestation

☐ Cette compétition uniquement

Compétition : _____

Date : ____ / ____ / ____

☐ L'ensemble des compétitions de la saison sportive 2027

Du 1er septembre 2026 au 31 août 2027

3. Information et choix du participant

Je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de la Nage en Eau Vive, notamment en compétition, peut m'exposer.

Je suis informé(e) que cette assurance est facultative. En l'absence d'une telle assurance, certains frais ou préjudices consécutifs à un accident pourront rester à ma charge, notamment lorsqu'aucune responsabilité d'un tiers ne peut être engagée.

☐ Je bénéficie d'une Assurance Individuelle Accident FFESSM.

☐ Je bénéficie d'une assurance individuelle personnelle couvrant ma pratique de la Nage en Eau Vive en compétition.

☐ Je ne bénéficie pas d'une Assurance Individuelle Accident et souhaite néanmoins participer à la compétition, après avoir reçu l'information ci-dessus.

La présente attestation vaut preuve de l'information délivrée au participant. Elle ne constitue ni une décharge de responsabilité, ni une renonciation à recours.

4. Date et signature

Participant

Fait à :

Le :

Signature du participant :

Représentant légal (si participant mineur)

Nom et prénom :

Lien avec le mineur :

Signature du représentant légal :

Bassin de Vichy le 24 et 25 octobre 2026

Autorisation parentale pour tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs

Vu l'article R.232-52 du Code du Sport (*) Je soussigné :

Personne investie de l'autorité parentale de :

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin, à l'occasion des contrôles mis en place dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Club de rattachement du mineur :

Attestation établie le :

À :

Signature du dépositaire de l'autorité parentale :

(*) Article R.232-52 : « Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »

Autorisation parentale

Pour la participation aux activités de Nage en Eau Vive

Type : · slalom

Genre de la manifestation : Sélectif slalom vichy

Lieu : Vichy

Date : 24/25 octobre 2026

Je soussigné(e) Monsieur, Madame

Née(e) le / / à

Domicilié au

.....

Agissant en qualité de Personne investie de l'autorité parentale Autorise

· Mon fils · Ma fille · L'enfant :

Né(e) le / / à

À participer à la manifestation sportive citée en référence.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur. Cette autorisation est valable du :

..... Au

Fait à :

le :

Signature :

Inscription

Remplir la fiche par ordre alphabétique

Droit à l'image : Au cours de cette manifestation, des photos et vidéos seront prises. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces images, votre visage sera flouté. Merci de cocher les cases ci-dessus :

Date limite d'inscription : 01 octobre 2026

Les inscriptions ainsi que les frais d'inscriptions sont à effectuer sur le site HELLOASSO :

<https://www.helloasso.com/associations/ffesm-commission-nage-en-eau-vive/evenements/selectif-de-slalom-vichy>

La fiche d'inscription et les documents annexes sont à envoyer à Françoise GRAND, Alaric prunier et Lauriane AUDOUY
par mail à : m.francoise.grand@wanadoo.fr et alaricprunier1@gmail.com et lauriane.audouy@gmail.com